

## **DELIBERATION DD2023\_172**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 15 décembre 2023

**LE 21 décembre 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	75
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'INCUBATEUR ÉMERGENCE PÉRIGORD (PORTAGE JURIDIQUE PAR ASSOCIATION ATIS)**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

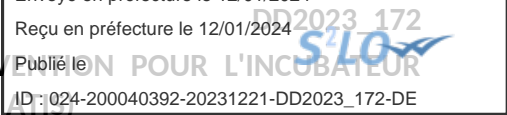
#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. MALLET, Mme LUMELLO, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. RATIER donne pouvoir à M. PARVAUD  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. JAUBERTIE donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DENIS  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. CADET donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERSEMENT D'UNE SUBV ÉMERGENCE PÉRIGORD (PORTAGE JURIDIQUE PAR ASSOCIATION)



Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** dans le cadre de la contractualisation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle Aquitaine avec le Grand Périgueux, celui-ci a fait figurer le souhait «*d'explorer le potentiel de l'économie sociale et solidaire en tant que levier de cohésion sociale mais aussi de développement économique, d'innovation et de création d'activités et d'emplois*».

**Que** cette volonté s'est traduite par l'intégration, sur proposition du conseil régional de Nouvelle Aquitaine, dans le règlement des aides économiques du Grand Périgueux, d'un dispositif de soutien aux acteurs territorialisés d'aide à la création et à l'accompagnement de projets de l'ESS.

**Que** la Région Nouvelle Aquitaine a lancé en 2017 un appel à projets pour la mise en place dans chacun des départements de la Région d'un incubateur pour favoriser l'émergence de nouveaux projets d'ESS ou d'innovation sociale. Le Grand Périgueux s'est associé à cet appel à Projet en participant sur son territoire au financement de l'Incubateur Émergence Périgord depuis 2018.

**Considérant que** la Mission d'Émergence Périgord est de :

- Sensibiliser, détecter et sélectionner des potentiels porteurs de projet
- Accompagner des porteurs de projet dans l'émergence et la création d'entreprises répondant à des enjeux sociaux et/ou environnementaux ;
- Inventer des solutions aux défis socio-économiques du territoire
- Encourager les dynamiques de coopération et de mise en réseau pour favoriser le développement des entreprises sociales.

**Qu'**Émergence Périgord sollicite le Grand Périgueux pour le renouvellement de la convention pluri-annuelle pour la période 2024/26.

### Objectifs 2024-2026 – Développer les activités d'Émergence Périgord dans le Grand Périgueux

**Que** dans ce cadre, il est proposé que le partenariat porte sur :

- Améliorer l'accessibilité des parcours de pré-incubation et d'incubation au public jeune (moins de 30 ans) ;
- Animer la communauté Emergence Périgord (+100 personnes) pour augmenter les connexions et coopérations entre les porteurs de projet et le territoire.

### Objectifs 2024-26 - Pré-Incubation – Accompagner les premiers pas d'une idée d'utilité sociale ou environnementale

**Qu'**il est proposé que le partenariat porte sur l'organisation de 2 sessions de pré-incubation par an, dont une session organisée chaque année sur le territoire du Grand Périgueux.

### Objectifs 2024-26 - Incubateur - Accompagner des porteurs de projet dans la création d'activités répondant à des enjeux sociaux et/ou environnementaux

**Que** dans ce cadre, il est proposé que le partenariat porte sur :

- 1 Un appel à projet annuel et une entrée de projet au fil de l'eau

2 6-8 nouveaux projets intégrant le parcours d'incubation chaque année

### **Programme d'actions :**

- 1 Mise en place d'actions pour la détection et la sélection des porteurs de projet
- 2 Avoir un positionnement écologique fort dans nos accompagnements pour préparer les porteurs de projet aux enjeux de transition écologique
- 3 Planification de visites et d'une itinérance des lieux de formations (deux à trois lieux inspirants du territoire dans l'année)

### **Objectifs 2024-26 – Contribuer au lancement et développement de SÎLOT**

**Considérant que** fort d'une communauté active d'une centaine de projets ESS accompagnés, nous proposons au Grand Périgieux de contribuer au lancement et développement du Tiers-lieu SÎLOT.

**Que** dans ce cadre, il est proposé que le partenariat porte sur :

- 1 Appuyer la détection et la mise en dynamique des acteurs ESS et notamment identifier les entrepreneurs accompagnés pouvant tester leurs services ou produits sur SÎLOT comme terrain d'expérimentation ou boutique éphémère
- 2 Organisation d'ateliers dédiés à la communauté des occupants ou futurs occupants pour diffuser la culture de la coopération.
- 3 Localisation de la journée BOOST qui réunit l'ensemble des participants à nos parcours, chaque année en juin sur le site de SÎLOT
- 4 Proposer deux événements par an de type afterwork ou petit-déjeuner pour informer sur l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire et le faire ensemble

**Qu'il** est proposé de soutenir l'incubateur «Émergence Périgord» en versant une subvention à l'Association ATIS (structure juridique porteuse du dispositif) qui en est le maître d'ouvrage selon le calendrier suivant :

- 5 000 € en 2024,
- 5 000 € en 2025,
- 5 000 € en 2026.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de soutenir l'incubateur «Émergence Périgord» en versant une subvention à l'Association ATIS porteur juridique de l'Incubateur de :

- 5 000 €, en 2024,
- 5 000 € en 2025,
- 5 000 € en 2026.

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à Émergence Périgord.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20231221-DD2023\_172-DE

DD2023\_172  
SLO

Délibération publiée le 12/01/2024

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 12/01/2024

Périgueux, le 12/01/2024

Le Président,  
Jacques AUZOU

